

13 COURT ROAD, HORFIELD, BRISTOL BS7 0BU,
ANGLETERRE

28 novembre 2020

M. GRAND, André
Président de la commission d'enquête
Mairie de Saint-Sornin-Leulac
4 rue de l'Ancien Abreuvoir
87290 SAINT-SORNIN-LEULAC

**SUJET : Arrêté DL/BPEUP no. 2020/116 - Installation de cinq
éoliennes à Chateauponsac et Saint-Sornin-Leulac (87290) - Les
Landes des Verrines - Enquête Publique**

Monsieur Grand,

Je vous écris pour protester avec la plus grande fermeté contre ce qui précède. Ma famille et moi sommes des visiteurs réguliers pour des familles qui vivent à Chantegrelle, Saint-Sornin-Leulac et nous sommes consternés et contrariés par les propositions de construire pas moins de 8 éoliennes dans la commune, ce qui ajoute à l'invasion de ces machines monstrueuses dans toute la région.

C'est irresponsable, inacceptable et sournois de tenir une enquête publique sur le projet de construction de cinq machines monstrueuses dans les communes de Saint-Sornin-Leulac et Chateauponsac alors que nous sommes contraints par décret gouvernemental de ne rester dans nos maisons qu'en les laissant pour certains objectifs essentiels définis.

Cela nous empêche les Saint Sorlaciens et Saint Sorlaciennes et les autres a) de rendre à la Mairie pour examiner les plans, etc., b) de rencontrer des personnes partageant les mêmes idées pour coordonner l'action contre cette proposition, et à c) exercer leurs droits raisonnables pour obtenir les informations qui peuvent raisonnablement être requises pour nous informer et pour faire connaître notre opposition.

Alors que cette enquête se limite à l'installation de cinq éoliennes, le RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT produit par Ostwind en février 2020 fait spécifiquement référence au fait que " L'environnement actuel autour du site du projet se compose de plusieurs

13 COURT ROAD, HORFIELD, BRISTOL BS7 0BU, ANGLETERRE

28 novembre 2020

parcs éoliens composés de machines de hauteurs différentes (4 machines construites et 25 autorisées dans un rayon de 20 km) en utilisant effectivement ceci comme justification pour les cinq éoliennes en question.

Il est bien connu que des propositions existent pour plus de 500 éoliennes dans une zone d'un rayon d'environ 75 km à travers le nord de la Haute-Vienne et les départements voisins. Plus de 100 d'entre elles sont proposées pour une zone relativement petite du nord de la Haute-Vienne. Il s'agit d'un développement à l'échelle industrielle et totalement inacceptable.

Si ces propositions étaient autorisées, la région serait totalement dominée par des machines d'au moins 100 mètres de haut, là où l'on a l'air de détruire totalement la nature et les panoramas ruraux qui font de cette zone un endroit si agréable à vivre et l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreuses personnes s'y sont installées, soutenant et encourageant ainsi l'économie locale et apportant une nouvelle vie à la communauté.

Il ne faut pas être un expert pour comprendre que l'installation d'éoliennes n'a pas grand chose à voir avec l'énergie verte et tout à voir avec la génération de revenus pour les promoteurs de parcs éoliens, les propriétaires fonciers, les sociétés agricoles et les mairies locales. Ces projets sont essentiellement motivés par le profit, au détriment de la population rurale qui en subit les conséquences.

Toute l'industrie survit grâce à une mer de subventions financées par le contribuable - la CSPE sur notre facture EDF. Il est intéressant de noter que dans des pays comme le Royaume-Uni et l'Espagne, d'énormes et coûteuses subventions ont été supprimées et que, par conséquent, des turbines inefficaces construites dans des zones de faible vent sont arrêtées. Un gaspillage total d'argent mais avec l'effet délétère de la poursuite des machines.

Pas de vent signifie pas d'électricité, c'est pourquoi les éoliennes ne peuvent pas fournir d'électricité à la demande. Cela signifie qu'elles ne peuvent jamais remplacer les centrales électriques conventionnelles, mais seulement les compléter lorsque les conditions sont favorables. De même,

13 COURT ROAD, HORFIELD, BRISTOL BS7 OBU, ANGLETERRE

28 novembre 2020

les éoliennes ne peuvent pas fonctionner dans certaines conditions de vitesse de vent élevée et doivent donc être mises hors service.

Les effets négatifs des parcs éoliens sur la santé sont bien documentés par les victimes. Causé par une combinaison de bruit audible, de bruit inaudible (infra-son) et de scintillement d'ombre qui, ensemble, sont appelés "syndrome des éoliennes".

Les effets négatifs sur la flore, la faune et les animaux domestiques sont également bien documentés. C'est une région d'une beauté naturelle étonnante qui sera défigurée indéfiniment par des monstres mécaniques créés par l'homme et totalement évitables.

Les turbines prévues ont une hauteur de 100 à 200 mètres. Les cinq proposées à Les Landes des Verrines auraient une hauteur de 150 mètres. Pour replacer les choses dans leur contexte, les quatre turbines déjà installées à La Souterraine et qui sont clairement visibles depuis certaines parties de Saint-Sornin-Leulac, ont une hauteur d'environ 90 mètres.

D'ores et déjà, on signale que les prix de l'immobilier dans l'ensemble de la zone touchée ont baissé et il est presque inévitable que le tourisme en souffre.

Les migrants britanniques et européens se sont historiquement installés dans cette région. Ils ont investi des millions d'euros dans l'économie et ont revitalisé la région en régénérant de nombreuses propriétés abandonnées ou proches de l'abandon, en employant en permanence les commerces locaux. Ces investissements vont diminuer de manière significative et beaucoup pourraient quitter la région.

Chaque éolienne érigée génère une quantité importante d'émissions non désirées et nuisibles - des quantités très importantes de béton armé pour les fondations massives nécessaires, l'excavation, le déplacement et l'enlèvement éventuel de quantités importantes de terre pour les travaux de terrassement associés, les travaux nécessaires pour créer des voies d'accès et de desserte, la fabrication, le transport et l'installation des éoliennes elles-mêmes

Pour en revenir aux spécificités de l'aménagement proposé qui fait l'objet de la présente enquête, alors qu'une grande partie de la documentation

13 COURT ROAD, HORFIELD, BRISTOL BS7 0BU, ANGLETERRE

28 novembre 2020

soumise et/ou liée à la demande contient des détails troublants et souvent discutables, le point de la page 35 du RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT intitulé "Paysage (grand paysage, perceptions, patrimoine culturel, aspects architecturaux et archéologiques)" est particulièrement inquiétant, car il tente effectivement de suggérer que l'impact de cinq éoliennes de 150 mètres de hauteur n'affectera pas de manière significative les panoramas, etc.

Il s'agit d'une absurdité flagrante qui n'a pu être écrite que par quelqu'un qui ne va pas devoir vivre avec ces cinq monstres sur le pas de sa porte. Il ne tient certainement pas compte des autres projets de développement d'éoliennes dans les environs immédiats.

Il est dit 'A proximité du projet, le tissu est principalement formé de bourgs ruraux accompagnés d'une auréole de petits hameaux qui évolueront peu ou de manière très limitée. Ces nouvelles habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à la vue sur les éoliennes du parc en dehors d'extensions résidentielles en sortie des bourgs principaux'.

C'est une affirmation très inexacte. Rien que dans notre hameau de Chantegrelle, cinq nouvelles maisons ont été construites ces dernières années, qui seront toutes visuellement impactées par ces trois éoliennes, ce qui a augmenté de près de 50 % les propriétés habitées en permanence dans le hameau.

De même, le long du route de Saint-Sornin-Leulac à Châteauponsac (D44), la route qui sera utilisée pour accéder à ces sites, de nombreuses nouvelles maisons ont été construites ces dernières années.

Une fois de plus, le fait que d'autres développements d'Eolienne soient proposés dans la région immédiate, sert de justification à ce développement qui est déraisonnable et constitue un argument totalement inexcusable et non valable. La construction de ces cinq éoliennes doit être jugée uniquement sur leur propre mérite, et non pas sur la toile de fond d'une invasion inexorable de ces machines dans toute la région.

Cela est renforcé par l'affirmation suivante : " D'autres projets éoliens sont en cours de développement à proximité du territoire et il est à supposer que certains pourraient voir le jour ce qui mènera à l'installation

13 COURT ROAD, HORFIELD, BRISTOL BS7 0BU,
ANGLETERRE

28 novembre 2020

de nouvelles éoliennes dans le paysage qui confirmeront la notion de grand pôle de structuration ou de densification de l'éolien sur ce secteur.'

C'est exactement ce à quoi nous sommes si opposés et ce que nous voulons éviter.

La page la plus effrayante et la plus évocatrice du RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT se trouve peut-être à la page 64, où une carte montre la "Zone d'impact visuel du projet". Il est horrifiant que toute personne saine d'esprit trouve acceptable que cinq éoliennes - huit en totale avec les trois propose pour La Longe - aient un tel impact visuel sur une zone aussi vaste.

Si l'on ajoute les autres projets de développement, tout semblant de paysage rural naturel disparaîtra et nous vivrons avec un paysage qui pourrait figurer dans 'La guerre des mondes' de HG Wells !

Je ne m'attends pas à ce que mes arguments réels et motivés contre l'octroi de cette demande soient entendus, car l'expérience acquise dans d'autres situations similaires semble indiquer que ces enquêtes publiques ne sont rien de plus que de la poudre aux yeux pour faire croire que les procédures sont suivies alors qu'en fait, la décision a déjà été prise et que la destruction de notre campagne et, en fait, de notre communauté, se produira, que cela nous plaise ou non.

J'espère vivement que vous me prouvez que j'ai tort.

Monsieur, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

G DYER (Dr)